



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 22 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION

N° 20220622DEL06

OBJET :

**FINANCES – REPRISE  
DE PROVISION SUR  
LES ATTRIBUTIONS  
DE COMPENSATION  
(AC) SUITE À UN  
LITIGE AVEC LA  
COMMUNAUTÉ  
URBAINE**

RAPPORTEUR :

**Cédric AOUN**

CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRÉSENTS/  
REPRÉSENTÉS : 33

NOMBRE DE  
VOTANTS : 33

**Le 22 juin 2022 à 19 h 00**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 15 JUIN 2022  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Mme Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Fernando MENDES, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Sophie KÉRIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY,.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Florent BEQUIGNON, à Monsieur Julien SAUVÉ  
Madame Christèle DIDIERJEAN, à Monsieur Marc FONTAINE  
Monsieur Hakan KARACIGER, à Monsieur Cédric AOUN  
Madame Anne LAPORTE, à Madame Sophie KERIGNARD  
Madame Souad BENDJEDDOU, à Madame Line WENZEL  
Madame Frédérique MAHER, à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR  
Madame Mélody SENAT, à M. Jonas MAURY

EXCUSÉ(S) :

-

ABSENT(S) :

-



OBJET : FINANCES – REPRISE DE PROVISION SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC)  
SUITE À UN LITIGE AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.1612-11,

VU l'avis rendu par la Commission Finances et Ressources humaines dans sa séance du 8 juin 2022,

**CONSIDÉRANT** que le litige opposant la Commune à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, sur les attributions de compensation, avait conduit celle-ci à constituer une provision pour risques de 437 544,00 euros lors du conseil municipal du 8 décembre 2021 (délibération 20211208DEL11-DE),

**CONSIDÉRANT** qu'au vu de l'évolution du litige, il y a lieu de solder et de reprendre la provision de 437 544,00 euros. La reprise de provision est prévue au budget 2022,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications et en avoir délibéré à l'unanimité [7 ABSTENTIONS (Mme KERIGNARD, Mme LAPORTE, Mme MAHER, Mme RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Mme WENZEL, M. AHSSAKOU, Mme BENDJEDDO)],

### DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DE PROCÉDER** à la reprise de la provision pour risque d'un montant de 437 544,00 euros, afférente au litige opposant la Commune à la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,  
Pour extrait conforme.

Le Maire

Cédric AOUN



La Secrétaire de séance

Françoise POIRRIER

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois après sa transmission aux services de l'État et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.*